

## **Rapport du Président**

Commission permanente

jeudi 22 mai 2025

**N° CP-2025-4-5-4**

**N° applicatif 12320**

### **5<sup>ème</sup> Commission**

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

### **Direction**

Direction santé, prévention, PMI

### **Service consulté**

## **PARTICIPATION FINANCIÈRE EN FAVEUR DU CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE DU MOUVEMENT FRANÇAIS DU PLANNING FAMILIAL POUR L'ANNEE 2025**

Résumé : Pour l'année 2025, il est proposé d'accorder une participation financière de 200 000 € en autorisation d'engagement (AE) pour le fonctionnement du Centre de Santé Sexuelle (CSS) de l'association du Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) 67 à Strasbourg pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

L'article L2112-2 du Code de la Santé Publique précise que la promotion de la santé sexuelle est une mission obligatoire du Président du Conseil Départemental. Cette mission peut être exercée en régie directe ou par voie de convention avec d'autres collectivités publiques ou des personnes morales de droit privé à but non lucratif selon l'article L2112-4 du même code.

Le dispositif de prévention de la CeA dans le domaine de la santé sexuelle s'articule autour de quatorze Centres de Santé Sexuelle (CSS) répartis sur toute l'Alsace. Onze CSS sont externalisés, aux hôpitaux publics ayant une maternité ou un Centre périnatal de proximité (CPP) et au MFPF 67. Ces CSS externalisés font l'objet d'une contractualisation.

### **Le CSS de l'association du Mouvement Français pour le Planning Familial 67**

La convention conclue le 21 décembre 2023 entre l'association bas-rhinoise du MFPF et la CeA définit les modalités de fonctionnement et de financement du CSS.

Le CSS du MFPF 67 développe, comme tous les CSS en Alsace, des actions relatives à l'information individuelle sur la contraception et sur les problèmes de santé liés à la sexualité, des consultations médicales, des remises de contraceptifs aux mineures et personnes non assurées sociales et des entretiens nécessaires à l'accompagnement des femmes qui sollicitent une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG). Le CSS du MFPF

67 est situé au centre-ville de Strasbourg et accueille le public tous les après-midi en semaine.

En 2024, les différents professionnels du CSS du MFPF 67 ont réalisé grâce à la participation financière de la CeA :

- 1221 consultations médicales réalisés par des médecins et sages-femmes et
- 1261 entretiens réalisés par des conseillères conjugales et familiales.

En parallèle, les actions de prévention à l'extérieur des CSS en Alsace ont été développées sous forme de séances d'informations collectives auprès des jeunes en établissements scolaires, notamment dans les collèges, et en établissements extrascolaires. Ces actions de prévention, réalisés par les professionnels qui accueillent au quotidien les jeunes dans leur centre, sont le cœur du travail en réseau avec les établissements scolaires et lieux de vie des jeunes.

En 2024, les différents professionnels du CSS du MFPF 67 ont réalisé grâce à la participation financière de la CeA :

- 42 interventions préventives collectives : 37 interventions scolaires en collège et 5 interventions dans la maison d'arrêt de Strasbourg.

Les professionnels du MFPF participent activement aux groupes de travail sur les actions collectives en santé sexuelle, avec les acteurs des autres CSS, les professionnels de PMI et de l'Éducation Nationale. Ce projet, initié par le comité de pilotage réunissant l'Agence Régionale de la Santé, l'Éducation Nationale et la Collectivité Européenne d'Alsace, a pour but de mettre en place un cadre commun pour les interventions d'éducation à la santé sexuelle en Alsace et d'organiser un soutien régulier aux acteurs de terrain.

La participation de la Collectivité au profit du MFPF 67 nécessite des crédits d'un montant total de 200 000 € en AE, répartis de la manière suivante : 180 000 € seront versés en 2025, tandis que le solde de 10%, soit 20 000 €, sera versé en 2026, après réception du bilan annuel.

Cette contribution reflète une coopération accrue en termes de visibilité et de coordination en matière de santé sexuelle entre la CeA et le Mouvement du Planning Familial 67, visant à renforcer l'efficacité des actions entreprises.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la participation financière nécessaire au fonctionnement du Centre de Santé Sexuelle géré par l'association Mouvement Français pour le Planning Familial 67, pour un montant total de 200 000 € en autorisation d'engagement (AE), dans le cadre de la convention conclue le 21 décembre 2023 relative au fonctionnement de ce Centre de Santé Sexuelle,
- De préciser que ces participations seront versées semestriellement :
  - 50 % au premier semestre 2025,
  - 40 % au seconde semestre 2025.

Le cas échéant, le solde de 10 % est versé l'année suivante, soit en 2026, en fonction du bilan certifié fourni par le bénéficiaire de la participation financière.

- D'acter que les crédits et AE concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires de la manière suivante sur le Budget Primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	AE 2025	CP 2025
P112	P112O001	P112E07	T16	(2463) 65-6568-411	200 000 €	180 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.